

**Règlement de Sélection pour les délégations FFVoile aux
Championnats Internationaux des Séries Jeunes
Saison sportive 2015**

Equipe de France « Les Bleuets » moins de 19 ans

PREAMBULE

La création d'une délégation FFVoile vise trois objectifs :

- a-** Préparer les jeunes de moins de 19 ans au Haut Niveau olympique, Habitable et Funboard, par l'obtention de résultats individuels du meilleur niveau,
- b-** Placer la France, à l'horizon 2016-2020, première Nation individuelle dans les différentes Classes et séries mentionnées à l'article premier ci-dessous pour les Championnats du Monde et/ou d'Europe correspondants,
- c-** Mutualiser les moyens humains (encadrement des clubs, pôles, conseillers techniques sportifs), techniques (logistique de l'ensemble des structures) et financiers dans la recherche de la meilleure performance sportive.

Article premier : LES DELEGATIONS FFVoile

Les délégations FFVoile « Equipe de France Bleuets » sont ouvertes en 2015 dans les séries des Championnats du monde de Classe ou de série suivants :

- **Dériveur double - 29er Open (F, H et mixte)**
- **Planche à voile - RS:X 8.5 (F et H)**
- **Multicoque – SL 16 open**
- **Funboard – Slalom 42 (F et H)**



**PARTENAIRE
OFFICIEL**



**PARTENAIRE
FÉDÉRAL**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

ainsi que pour le championnat d'Europe suivant :

- **Dériveur double - 420 F et H ou mixte**
- **Dériveur solitaire - Laser Radial F et H**

Pour chaque Classe ou série, la FFVoile crée une délégation soutenue par les moyens décrits à l'article 4 ci-après.

2. MODALITES ET CRITERES DE SÉLECTION POUR LES DELEGATIONS FFVoile

La liste des sportives et sportifs retenu(e)s pour toutes les délégations FFVoile « Equipe de France Bleuets » est arrêtée par le Directeur Technique National (DTN) de la FFVoile. Le nombre maximum de sportives et sportifs retenu(e)s figure dans le tableau récapitulatif en annexe.

Le DTN se réserve la possibilité de ne sélectionner aucun ou un nombre réduit de représentant(e)s dans la délégation FFVoile de certaines Classes ou séries en fonction du niveau des sportives et sportifs français(es).

Les critères de sélection sont les suivants :

La moitié de la délégation (ou selon le cas, l'unique représentant) est composée des (ou du) premier(s) du classement général définitif de l'épreuve nationale de sélection définie par la Classe ou la série (cf. liste des épreuves dans le tableau récapitulatif en annexe). L'autre moitié de la délégation est choisie par le DTN.

Les candidat(e)s à la délégation FFVoile doivent être de nationalité française (art. 69 du règlement intérieur de la FFVoile), licencié(e)s FFVoile et être âgé(e)s de moins de 19 ans au 31 décembre de l'année du championnat.

Ils doivent en outre être sélectionnés par l'organisation nationale de Classe ou de série concernée selon le règlement de sélection de chaque Classe ou série.

Les modalités de sélection spécifiques FF Voile à chaque Classe ou série sont résumées dans le tableau récapitulatif en annexe.

3. COMPOSITION DE LA DELEGATION « L'EQUIPE DE FRANCE BLEUETS »

La liste des sportives et sportifs retenu(e)s est diffusée par publication électronique sur le site internet de la FFVoile. Chaque sportive et sportif sélectionné(e) doit être à jour de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) lorsqu'il ou elle y est soumis(e).

En cas de force majeure, de désistement, de blessure, d'infraction à la réglementation générale ou sportive de la FF Voile, de manquement à l'éthique sportive ou de non-respect des programmes de préparation, le DTN pourra invalider la sélection du ou de la ou des sportif(e)s ou sportif(s) concerné(e)s et désigner un(e) ou plusieurs remplaçant(e)s.

Chaque sportif et sportive sélectionné(e) autorise la FFVoile à utiliser gracieusement son image et son nom sur tout support à des fins promotionnelles et/ ou publicitaires.

Chaque sélectionné(e) mineur(e) transmet à la FFVoile une autorisation parentale selon un modèle type fourni par la FFVoile et une autorisation de sortie du territoire national lorsque celle-ci est exigée.

4. MOYENS MIS A DISPOSITION DES DELEGATIONS FFVoile

Les délégations FFVoile sont encadrées par des cadres désignés par le DTN. La FFVoile prend à sa charge les frais liés à l'encadrement des délégations dans la limite des moyens budgétaires alloués.

Il pourra être fourni à chaque sportive et sportif sélectionné(e) et à chaque entraîneur une tenue « Equipe de France Bleuets ». Dans ce cas, le port de la tenue est obligatoire lors des cérémonies officielles et à toute injonction de l'encadrement.

En fonction des performances réalisées, la FFVoile pourra participer financièrement aux frais de déplacement et d'hébergement des sportives et sportifs participants (aide à posteriori, selon budget annuel).

ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF

Epreuves	Genre	Lieu	Date	Epreuve de sélection ou d'observation	Date épreuve de sélection ou d'observation	Choix de la délégation	Minimas sportifs	Quota de sportifs Règles de classe	Quota Maximal de coureurs/ équipages délégation FFVoile	Objectif de Performance	Date limite de validation
Chpt du Monde Jeune ou Open	RSX (H)	Gdynia (Pologne)	11 au 18 juillet	Coupe de France La Tranche sur Mer	24 au 26 avril	Pour moitié le ou les deux premier(s) et pour l'autre moitié, sur choix du DTN	Selon résultats sportifs sur l'année N-1 et l'année N (épreuves de Grade 3 et supérieur)	open	4	Podium	13-mai
	RSX (F)								4		
	Slalom (H)	Calabria (Italie)	29 juin au 4 juillet	Chpt d'Europe Jeune IFCA Hyères	29 avril au 3 mai			open	4	Podium	13-mai
	Slalom (F)								4	Podium	
	SL 16 Open	St Tropez (France)	4 au 10 juillet	National Jeune Le Havre	24 au 26 avril			open	4	Titre	13-mai
	29er (H)	Pwllheli (Galles)	7 au 14 août	Eurocup Cavalaire	3 au 6 avril			open	4	Podium	13-mai
	29er (F)								2	6	

Epreuves	Genre	Lieu	Date	Epreuve de sélection ou d'observation	Date épreuve de sélection ou d'observation	Choix de la délégation	Minimas sportifs	Quota de sportifs Règles de classe	Quota Maximal de coureurs/ équipages délégation FFVoile	Objectif de Performance	Date limite de validation
Chpt Europe Jeune	Laser R (H)	Vianna do Castello (Portugal)	18 au 25 juillet	Europa Cup Brest + National Hyères	3 au 6 avril 7 au 10 mai	Pour moitié le ou les deux premier(s) et pour l'autre moitié, sur choix du DTN	50% Ecup + 50% Nat.	selon le nbre d'inscrits/nation	4	8	13-mai
	Laser R (F)						50% Ecup + 50% Nat.		4		
	420 (H)	Bourgas (Bulgarie)	7 au 15 août	CIMA + Nat. 420	22 au 26 avril 21 au 25 juillet		7	4	Podium	30-juil	
	420 (F)							3	6		

Fédération Française de Voile
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 – Fax : 01 40 60 37 37 – www.ffvoile.fr